

Séance du 4 Décembre 1935

Le vingt-neuf cent trente-six, le quatre Décembre, à 11 heures
le Conseil Municipal de la ville de Montjean, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de M. Roger de Passus Maire.

Trésents: M. M. Bouché, Marigot, Bondonnat, Guisségur, Vallet, Gouard,
Regret, Ozun, Labayle, Barbessan, Berabent, Ladere

Absents: M. M. Barone, Blanchard, Castet, Lacheneuve, Giraudon, Seillan,
Lubrabielle.

Budget Financier de 1936.
adopté par le Conseil Municipal.

Recettes ordinaires

1 - Attribution sur les patentes	1500 ..
3 - Attribution sur fonds commun des boissons	21000 ..
4 - Attribution sur chiffre d'affaires	11000 ..
5 - Sécurité et contributions foncière et mobilière	1100 ..
7 - 1H " d'assistance aux vieillards	6000 ..
8 - 2 " pr " médicale gratuite	7000 ..
11 - 1 " pr secours aux familles nombreuses	100 ..
16 - 1 " pr " femmes en couches	500 ..
19 - 5 " pr chauveaux nicaux	8346 ..
1H - 3 " pr " .. ordinaires	1426 ..
16 - Taxe vicinale	33029 ..
20 - Taxe sur les chiens	1500 ..
25 - Taxe sur automobiles	13000 ..
29 - Droits de place	105000 ..
33 - Redevance passerelle sur la Gare	300 ..
34 - d. conducteurs électriques	21 ..
35 - Attribution sur fonds commun suite suppression droit pp st patente	115 ..
39 - Revente de l'état.	650 ..
41 - Intérêts fonds placés au trésor.	540 ..
43 - Location pp st communales	1500 ..
48 - Produit des concessions au cinéma	300 ..
51 - Location caravane provisoire	5000 ..
53 - Concessions d'eau	1060 ..
56 - Redevance Calgourdan-Solignac pp st sapeurs-pompiers	20 ..
59 - Produit expéditions actes administratifs.	1800 ..
61 - Versement Bureau Bienfaisance pr secours aux indigents	1000 ..
64 - Gant sur fonds communs cartes d'identité d'étrangers	400 ..
65 - Remb. le régisseur de l'eau de part trois force majeure.	6000 ..
Total des recettes ordinaires	349057 ..

Recettes extraordinaires

66 - 7 centimes pr ^e emprunt de 150.000	7571. 84
67 - 8 " " 50.000	3786. 12
68 - 46 " " 100.100	81022. 80
69 - 18 " " 100.000	8343. 20
70 - 14 " " 100.000	6324. 04
71 - 3 " " 57.500	2371. 51
72 - 3 " " 28.600	1414. 67.
73 - 3 " " 37.800	2445. 90
74 - 11 " " 90.000	5065. 94
75 - 9 " " 50.000	3751. ..
76 - 9 " " 30.000	4183. 56
77 - 3 " " 39.000	2523. 66.
78 - Ristourne de l'impôt sur le revenu d'emprunts inconvertibles	3588. 00
79 - Bonification d'intérêt d'emprunts 1894-1938	1832. 00
<i>Total des recettes extraordinaires</i>	<u>71422. 64.</u>

Récapitulation des recettes

Recettes ordinaires	249.037.
Recettes extraordinaires	71422. 64
<i>Total des recettes</i>	<u>320459. 64</u>

Dépenses ordinaires

1 - Traitement du secrétaire et des employés de la Mairie	16496. ..
2 - Frais de bureau de la Mairie	300 ..
3 - Imprimis à la charge des communes	300 ..
4 - Frais des registres de l'état civil	300 ..
5 - Frais de confection des rôles	300 ..
6 - Traitement du garde-champêtre	3816 ..
7 - Timbre des mandats et registres de comptabilité	600 ..
8 - Entretien du service des eaux	18000 ..
9 - Abonnement aux publications administratives	300 ..
10 - Salaire du tambour-afficheur	3816 ..
11 - 1/10 personnel au Rec. Municipal	383 ..
12 - Indemnité au fossoyeur	2500 ..
13 - d° au carillonneur	300 ..
14 - d° aux médecins de l'état civil	600 ..
15 - d° pour charges de pompe	1000 ..
16 - Salaire de l'agent auxiliaire	1300 ..
17 - Contributions	3500 ..
18 - Redevance pr ^e conducteurs électriques	20 ..
19 - Redevance pr ^e prise d'eau à la Neste	410 ..
20 - Entretien des bâtiments communaux	4000 ..
21 - Assurances diverses	3000 ,

38 - Entretien et remontage de l'horloge	400 ..
40 - Abonnement au téléphone et provision.	500 ..
41 - Indemnité f. distribution de télégrammes	400 ..
42 - " fr service postal de 12 à 14 ^h le lundi	600 ..
43 - Redevance p'clairage de l'avenue de la Gare	325 ..
44 - Louingement p'les enfants assistés	3000 ..
45 - d° p'les aliénés	4000 ..
46 - Dépenses d'assistance aux vieillards	9000 ..
47 - d° . d° médicale gratuite	10000 ..
48 - Louingement p' familles nombreuses	100 ..
50 - d° p' femmes en couches	500 ..
51 - d° p' santé publique	2500 ..
52 - Inspection sanitaire des bœufs	7000 ..
53 - Prise à la Natalité	500 ..
55 - Indemnité logement aux institutrices	1672 ..
56 - Chauffage et balayage des classes	4000 ..
58 - Indemnité à la Maîtresse de couture	500 ..
60 - Salaire de la femme de service à l'école maternelle	3444 ..
73 - Subvention à la Caisse des écoles.	500 ..
74 - Subvention au Comité du Tribule anti-tuberculeux	100 ..
76 - Indemnité surveillance aux institutrices	3900 ..
77 - Subvention à l'Ao. S. M.	1000 ..
78 - d° aux Cadets du Commerce.	1000 ..
79 - d° à la Musique	3000 ..
80 - d° à la 8 ^e Secours Mutual	1000 ..
81 - d° au Foot Club Montjeanais	500 ..
82 - d° à la 8 ^e Fédération à la ligne	200 ..
83 - Entretien des quais, rues et places publiques	7000 ..
84 - Éclairage rues et bâtiments communaux	19000 ..
86 - Salaire des cantonniers de la voie urbaine	15375 ..
87 - Force motrice.	6000 ..
90 - Entretien chemins ruraux ordinaires	35276 ..
93 - Frais de terrain	250 ..
94 - Chemins G. de communication	1305 ..
101 - Fête du 14 Juillet.	4000 ..
102 - Autres fêtes publiques.	4000 ..
105 - Abonnement à la 8 ^e des Auteurs.	50 ..
104 - Subvention aux pupilles de la Nation.	100 ..
106 - Frais d'huile graissage usine Marières	1000 ..
107 - Gant régisseur de l'eau s'excédeants	9000 ..
108 - Travaux et achats divers.	12000 ..
109 - Sapins-pompiers.	6000 ..
110 - Recensement de la population	2800 ..

111. Participation commune à réfection d'une cloche	1000
112. Dépenses nuphières	<u>1871.51.</u>
Total des dépenses ordinaires	<u>249209.51.</u>
Dépenses extraordinaires	
113. Annuité de l'emprunt de 105000	7571.84
114. d° d° 50.000	3986.12
115. d° d° 600.000	22012.60
116. d° d° 100.000	8543.60
117. d° d° 100.000	6824.04
118. d° d° 37.500	2391.51
119. d° d° 28.600	1808.66
120. d° d° 34.800	2445.90
121. d° d° 90.000	6509.94
122. d° d° 50.000	3365.50
123. d° d° 30.000	4183.55
124. d° d° 39.000	<u>1525.66</u>
Total des dépenses extraordinaires	<u>71250.15.</u>

Récapitulation des Dépenses.

Dépenses ordinaires	<u>249209.51</u>
Dépenses extraordinaires	<u>71250.15.</u>
Total des dépenses.	<u>320459.64</u>

Budget
Bureau de Bienfaisance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du budget du Bureau de Bienfaisance pour 1936.

Le Conseil, après en avoir pris connaissance, l'approve et l'arrête à :

Sur toutes recettes, à	11312.00
Sur toutes dépenses, à	11312.00

M. le Maire communique à l'assemblée une circulaire de M. le Préfet en date du 18 novembre 1935 relative à l'application du décret-loi du 23 octobre 1935.

Il expose que le décret du 16 juillet 1935 a institué un prélevement de 10 % sur toutes les dépenses publiques et que ce prélevement est opéré automatiquement sur les dépenses de personnel, subventions et intérêts de dettes.

Par suite le décret-loi du 23 octobre 1935 stipule que le montant des réductions à opérer sur les crédits de travaux, de fournitures et de fonctionnement de services doit être fixé par l'assemblée sous réserve de l'approbation de l'autorité de tutelle.

Pour l'exécution de ce décret, M. le Préfet a envoyé le projet de budget pour 1936 et a invité l'assemblée à se prononcer sur le montant des réductions à opérer sur les crédits en question.

Le Conseil Municipal.

Après avoir examiné successivement chacune des inscriptions figurant au projet de budget de 1936

Considérant que pour la détermination de la réduction des crédits de travaux, de fournitures, et de fonctionnement des services, il importe de tenir compte de la nécessité de certains travaux dont la réalisation s'impose, de l'urgence qui s'attache à l'exécution des projets en cours et du souci de ne pas compromettre le fonctionnement normal des services;

Décide de maintenir en entier les crédits déjà prévus au budget primitif de 1936, autres que ceux qui sont soumis à l'offre aux prélevements institués par les décrets-lois.

Immeuble Bezins

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bezins relative à son immeuble dont l'acquisition par la commune a été pressentie et dont voici les termes :

"Je vous remercie de votre aimable lettre dont je n'ai pas connaissance qui au retour d'une longue absence et vous prie de m'excuse du retard que j'apporte à vous répondre.

Je regrette qu'il ne nous ait pas paru possible de préciser votre offre ce qui, je l'espérais, pouvait simplifier nos transactions.

Je fais donc procéder actuellement à l'estimation de la propriété et attends ces renseignements pour pouvoir vous faire connaître, à mon tour, les conditions que je puis fixer."

Après cette lecture, le Conseil Municipal est d'avis également de faire procéder à l'estimation de cet immeuble et charge M. le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Terrain des ordures

M. le Maire expose au Conseil que le terrain communal sur lequel sont déversées les ordures, près le Cimetière, a fait l'objet à plusieurs reprises de plaintes des habitants de l'avenue de l'Égalité, qui prétendent, d'ailleurs avec raison que pendant la période chaude, des odeurs nauséabondes empêtent l'air; que des légions de rats attirés par les déchets ménagers, menacent d'inoculer le quartier et qu'il paraît utile de faire droit aux justes réclamations qui se sont élevées comme aussi de supprimer la proximité choquante de ce dépôt d'ordures avec le Cimetière.

Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant le bien-fondé des réclamations produites et estimant, à son tour, que recommandable la proximité de ce dépôt d'ordures avec le Cimetière.

Vote la vente, par adjudication, aux enchères publiques, dans les formes prescrites par l'article 89 de la loi du 1^{er} avril 1884 du terrains des ordures

Il donne mandat à M. le Maire pour réaliser cette vente par adjudication en totalité ou par lots; pour choisir tous officiers publics en vue de cette vente (adjudication); faire dresser le cahier des charges préalable ainsi que pour faire établir les plans et état descriptif et estimatif.

Acquisition
d'un nouveau terrain
des ordures.

du terrain et faire toutes diligences nécessaires.

M. le Maire expose qu'en conséquence de la décision qui vient d'être prise par le Conseil Municipal au sujet du terrain des ordures, la commune n'ayant aucun autre emplacement à sa disposition, il convient d'envisager l'acquisition d'un nouveau terrain.

La commission des travaux s'est réunie et s'est rendue sur les lieux pour examiner la parcelle de terre offerte, à cet effet. Cet immeuble situé au nord et à 300 mètres environ du précédent, non loin du chemin de Buguron, d'une contenance de 75 ares environ, a permis réunir les conditions indispensables à l'usage pour lequel il est destiné.

Il ajoute que les frais d'acquisition de ce terrain sembleront devoir être couverts, du moins pour la plus grosse part, par le produit de la vente du terrain des ordures dont le Conseil vient de décider la vente ; que le propriétaire de ce terrain consent à le céder amiablement à la commune.

Il propose, en conséquence, au Conseil Municipal de faire l'acquisition.

Le Conseil, où l'expose de M. le Maire

considérant que l'acquisition d'un nouveau terrain pour servir de dépôt d'ordures, devient indispensable par suite de l'aliénation du terrain communal existant actuellement ;

Que le nouveau terrain envisagé réunit toutes les conditions nécessaires pour l'usage que l'on doit en faire ;

Après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition de la parcelle de terrain envisagée et à en faire dresser, par un expert, les plans et procès-verbal descriptif et estimatif.

M. Vallet, conseiller municipal, rend compte qu'il s'est occupé des projets d'électrification du boulevard et du jardin de la Salle. Il a dressé un devis approximatif qui s'élève à 33.240 francs.

Le projet est renvoyé à l'étude.

M. le Maire donne lecture d'un rapport Labat relatif au service d'adduction d'eau.

L'Ingénieur du Service vicinal est chargé de l'étude de ce projet.

M. Guisséguier est désigné pour faire partie de la 1^{re} Commission de révision de la liste électorale.

M. M. Dordessay et Bondoumet pour la 2^e Commission.

Le Conseil Municipal s'occupe ensuite de la question "électricité et gaz". Après avoir envisagé longuement divers points de vue, il est décidé que M. le Maire demandera immédiatement à la Société électricité et gaz des Pyrénées de souhaiter bien faire au plus tôt, au Conseil, des propositions pour un nouveau contrat.

Le Maire donne ensuite connaissance d'une lettre du Curé-Doyen de Montjean sollicitant la prise en charge par la commune

Électrification
du boulevard.

Adduction d'eau

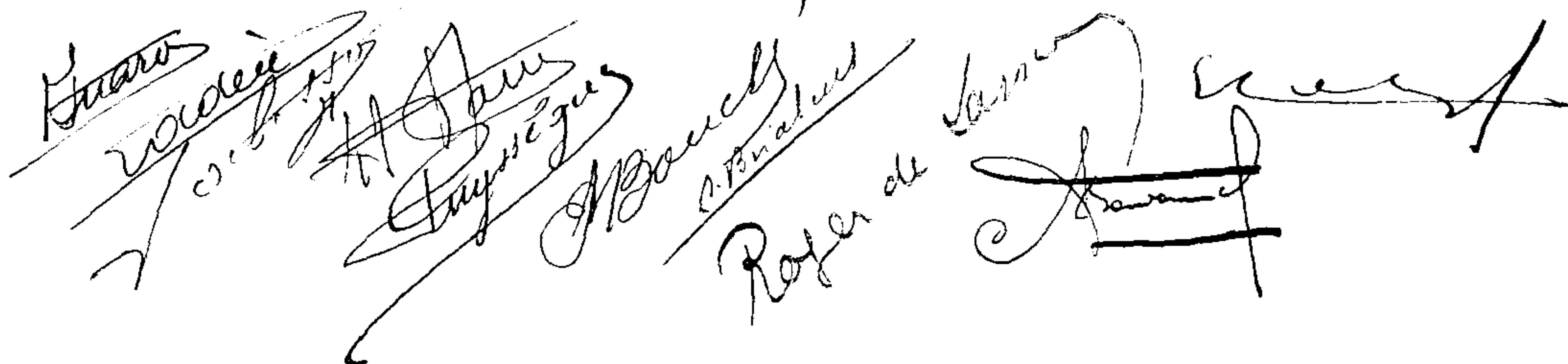
Revision liste électorale

Renouvellement de contrat
électricité

des frais d'éclairage de l'église. Il demande au conseil de vouloir bien en décider.

Le conseil Municipal, reconnaissant que l'église est un bâtiment communal dont tous les habitants peuvent profiter, décide, à l'unanimité que les frais d'éclairage de l'église seront payés, à partir du premier Juillet 1951 sur le budget communal au même titre que les frais d'éclairage des autres bâtiments communaux.

L'ordre du jour étant prisé, la séance est levée.


Signature 1
Signature 2
Signature 3
Signature 4
Signature 5
Signature 6
Signature 7
Signature 8